

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income European Network**

LETTRE DE LIAISON N° 18

PRINTEMPS 1998

SOMMAIRE

- Le Revenu d'Existence**
(Conférence de Y. Bresson à la Chambre de Commerce de Paris,
le 23 mars 1998.)
Yoland Bresson

- Le Participat et l'Entreprise**
Yoland Bresson

- Au-delà du chômage : le Revenu de Citoyenneté**
Luc POITTEVIN

- Commentaires à propos de l'article du frère Sylvain
«Donner du travail»**
Jacques LACAN

- Prisonnier du R.M.I.**
Pierre LAVAGNE

- Nouvelles de l'association**

Secrétariat de l'A.I.R.E. : Mme Ch. BERNARD 33 avenue des Fauvettes
91440 Bures-sur-Yvette

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 200 F/an (4 numéros) par chèque
à l'ordre de A.I.R.E.*

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Le revenu d'existence

Conférence de Y. Bresson à la Chambre de Commerce de Paris, le 23 mars 98.

L'impôt négatif est souvent proposé comme remède à l'exclusion, en particulier dans les milieux patronaux. Dans cet article Yoland Bresson en souligne les effets pervers et montre en quoi le revenu d'existence en diffère profondément. I. L'impôt négatif : une théorie ancienne

C'est dans les années 70 que Milton Friedman évoque, pour la première fois, la notion d'impôt négatif. Il propose alors de fixer le niveau d'un « minimum vital » et de faire en sorte que chaque ménage - et donc chaque foyer fiscal - n'atteignant pas ce seuil puisse bénéficier, pourvu que l'un de ses membres exerce un emploi, d'un complément de revenu.

L'impôt négatif a été expérimenté pendant trois ans sur 30 000 familles du New Jersey, dans les années 70. Ce test avait notamment pour but de vérifier si le système proposé constituait ou non une désincitation au travail.

Le principe retenu était simple. Pour un « seuil de survie » fixé à 100 francs, un ménage ne gagnant que 40 francs était exonéré de l'imposition et l'État lui octroyait 60 francs.

Aucune désincitation au travail n'a été constatée, sauf, et dans une très faible mesure, parmi les femmes. En revanche, ce système a généré des inconvénients inattendus.

En effet, lorsque l'effort d'un employé fait passer son salaire à 60 francs, l'État ne lui verse plus qu'un complément de 40 francs. La différence de 20 francs est donc intégralement prélevée, si bien que l'on parvient à un taux marginal d'imposition de 100%! La recherche de travail au noir et de revenus occultes s'est donc rapidement développée. Le mécanisme de l'impôt négatif a très vite nécessité l'organisation de contrôles fiscaux très rigoureux, générant une bureaucratie considérable. L'apôtre du libéralisme qu'était Milton Friedman déplora vivement cette dérive et la généralisation de l'impôt négatif à l'ensemble des États-Unis fut repoussée *sine die*.

II - Le revenu d'existence

1. La notion de basic income

Le revenu d'existence procède d'une toute autre philosophie. Appelé en anglais basic income, il s'agit d'un revenu :

- égal,
- inconditionnel,
- cumulable.

Le basic income est égal pour tous, de la naissance à la mort. Il est octroyé sans autre condition que l'appartenance à la société. Il est cumulable avec tous les autres revenus, quelle que soit leur nature.

Ce revenu d'existence est totalement justifié d'un point de vue économique. Mieux, il nous apparaît indispensable pour accompagner une mutation exceptionnelle dans laquelle nos sociétés sont aujourd'hui engagées : la fin progressive du salariat.

2. Revenu d'existence et allocation universelle

Le revenu d'existence est calculé en fonction des ressources du pays. Il instaure ainsi un nouveau contrat social : afin que son niveau ne soit pas revu à la baisse, ses bénéficiaires n'ont d'autre choix que de contribuer à l'accroissement des richesses du pays et donc de rechercher un emploi. En revanche, l'allocation universelle - nuance importante - est calculée non en fonction des richesses mais des besoins du pays. Elle prend pour étalon les revenus indispensables à la survie. Le revenu d'existence est attribué parce qu'on existe ; l'allocation universelle est attribuée pour exister. L'allocation universelle peut, à terme, rendre le travail superflu et inutile.

3. Un revenu économiquement justifié

Il est aujourd'hui incontestablement établi que tout revenu comprend une part variable qui n'est pas tributaire des mérites personnels et des compétences de son titulaire, mais de l'environnement économique dans lequel ce dernier évolue. Les infrastructures, les habitudes d'échange, les réseaux de distribution concourent à la formation de cette part du

revenu. Les États-Unis ont ainsi adopté cet aphorisme : « trois conditions président à la réussite d'une entreprise : l'endroit, l'endroit et l'endroit »!

Selon le lieu où l'on réside où travaillent, les acteurs avec lesquels on échange, l'on tire parti d'un certain nombre d'avantages, fruits de l'héritage accumulé par plusieurs générations. Deux jumeaux absolument semblables, dotés des mêmes compétences et exerçant le même emploi dans le même type d'usine percevront un salaire différent si l'un travaille en France et l'autre au Maroc. En effet, le salarié français fait prospérer un capital humain et social plus élevé, et engrange ainsi un revenu supplémentaire. La part du revenu imputable à cet « héritage commun » est aujourd'hui mesurable. En France, pour un revenu individuel de 10 000 francs, 1800 francs sont le fruit du capital humain et social du pays; 8 200 francs sont le fruit de l'activité en elle-même. Toute personne résidant en France aujourd'hui, participant de la communauté et potentiellement capable d'échanger du temps avec autrui - et ainsi de créer de la richesse doit donc recevoir la part qui lui est due, soit 1800 francs. Cette somme constitue un potentiel d'échanges, une mise en jeu dans une économie totalement monétarisée. À partir de cette somme, il est possible de créer des richesses.

III - Une nouvelle donne économique

1. De la machine à l'esprit

La mutation dans laquelle nous sommes aujourd'hui engagés tient de la révolution économique. Nous entrons progressivement dans l'ère de l'économie informationnelle, immatérielle et relationnelle. La richesse ne naît plus de la terre ni de la machine, mais de l'esprit, de la créativité et de l'imagination qui s'ajoutent à la matière, fruits du progrès technique et du capital humain. L'individu, porteur d'idées, créateur d'activités et générateur d'échanges, est devenu la source même de la richesse.

2. La fin du CDI

Les États-Unis comme l'Europe vivent actuellement la fin du salariat. Cela signifie que nous sortons définitivement du plein emploi. L'emploi en tant que contrat à durée indéterminé est un modèle qui a vécu. Il s'était imposé avec l'accession du travail au statut de

« marchandise », à la plus grande satisfaction de tous les acteurs sociaux. Les patrons avaient alors besoin d'un stock permanent d'individus pour faire tourner leurs machines; les ouvriers qui affluaient des campagnes vers les villes signaient avec soulagement un contrat rigide qui sécurisait définitivement leur situation, parfois même en se chargeant de leur logement. Le contrat de travail à durée indéterminée est aujourd'hui caduc. Les entreprises n'ont plus besoin d'un stock permanent de main-d'œuvre, mais de capital humain flexible, variable et toujours renouvelé pour s'adapter à une demande mouvante. Il ne s'agit plus de faire de la quantité mais du sur-mesure. Les marchés ne se conquièrent que par l'innovation dans les produits, les services et la qualité. Face à ce besoin de régénérer sans cesse ses forces, c'est le contrat à durée déterminée qui s'impose comme référence. Nous entrons dans la société de l'intermittence, faite d'une succession de périodes d'activités et de formation qui permettra à chacun de dynamiser en permanence ses compétences.

Notre système organisationnel ne s'est pas adapté à ces mutations et se rigidifie. Pour chevaucher la vague qui nous emporte, nous devons couper le lien fondamental emploi salaire et lui substituer l'association entre un revenu d'existence universel et un revenu d'activité librement déterminé.

3. Un nouveau modèle de société

Les États-Unis ont laissé le marché fixer librement le niveau des salaires de l'emploi non qualifié et connaissent aujourd'hui un chômage quasi nul. Néanmoins, les contrats de travail sont précaires, leur rémunération très faible et leur protection sociale inexistante. L'assaut d'une nouvelle crise conjoncturelle - comme il en survient en moyenne tous les dix ans - rejettera violemment ces salariés au bord de la route. L'Europe, de son côté, a préféré maintenir un niveau de protection sociale très élevé, mais a hérité en contrepartie d'un chômage très lourd.

Des deux côtés de l'Atlantique, la situation économique n'est que provisoire. L'Europe comme les États-Unis doivent, en réalité, prendre acte du déclin du salariat et de la fin du plein emploi et s'interroger sur les moyens de reconstruire leur société. A tous, une même

solution s'imposera : découpler le revenu d'existence et le revenu d'activité.

IV - Un progrès pour l'humanité.

1. Un remède global aux déficits de notre société

Il paraît absolument évident que le niveau global des prélèvements aura reculé au terme du processus de transition vers le revenu d'existence.

Aujourd'hui, nous tentons désespérément de panser toutes les plaies de notre société. Tel un médecin qui, à chaque nouveau symptôme, répondrait par une médication supplémentaire, nous nous épuisons à remailler les filets de notre protection sociale qui se trouvent de tous côtés. C'est en proposant une médication globale, synthétique, que nous remettrons notre société en état de vivre et de prospérer. Telle est la transformation fondamentale, le nouveau contrat social dont a besoin notre système.

2. Une théorie consensuelle

Ce nouveau contrat social peut d'ailleurs se faire le porteur de plusieurs types de société. Les libéraux tels que Milton Friedman considèrent que, une fois l'ensemble des citoyens ainsi mis sur un pied d'égalité, il appartient au marché de séparer les bons des mauvais, de sélectionner ceux qui sont capables de trouver des activités nouvelles et fortement rémunératrices et ceux qui en sont incapables.

In versement, le revenu d'existence rencontre le soutien des tenants d'un quasi collectivisme. Ceux-ci exigent simplement que soit garantie à chacun, s'il le souhaite, la possibilité d'exercer une activité pendant les périodes d'intermittence, et donc de continuer de percevoir un revenu d'activité. Entre ces deux théories s'insèrent les partisans - auxquels je me rallie - de l'introduction d'un revenu minimum d'activité, combinée au maintien de la mutualisation d'une partie des revenus d'activité, afin de maintenir un haut niveau de sécurité sociale.

3. Gérer sa vie

a. Une solution pour les jeunes

Le revenu d'existence, filet de sécurité permanent et augmentant avec les ressources du pays, sera versé à tout enfant dès la naissance. Arrivé à l'âge adulte, chacun disposera ainsi d'un capital

de départ et de protection qui lui permettra de supporter tous les risques inhérents aux démarches qu'il entreprendra pour dégager des revenus d'activité. Chaque jeune se trouvera ainsi en mesure de gérer sa vie, alternant les périodes d'activité, de voyage, de formation, etc.

b. Les retraites

L'introduction d'un revenu d'existence est tout à fait compatible avec le financement des retraites. Il suffirait de déterminer un seuil de cotisation minimum (par exemple, 40 000 heures) ouvrant le droit au bénéfice d'une pension de retraite, qui viendrait s'ajouter au revenu minimum d'existence. Certains choisiront ainsi de réaliser ces 40 000 Heures en une seule période, d'autres préféreront les fractionner. Par ailleurs, la perception d'une pension de retraite n'empêcherait pas la poursuite d'une activité génératrice de revenus supplémentaires, sur lesquels serait, bien entendu, toujours prélevés une cotisation pour financer les retraites.

c. Une nouvelle étape de l'Histoire

Ainsi le système s'auto-régule. Toute la société s'harmonise et chaque citoyen est libre de gérer son temps et en devient maître.

À l'époque de l'esclavage, les maîtres disposaient à loisir du temps et des revenus; à l'époque du servage, les nobles n'étaient jamais contraints de travailler; l'ère du salariat a vu les rentiers accumuler les revenus et les ouvriers les heures de travail. Aujourd'hui, chacun s'apprête à devenir maître de son temps. Nous franchissons donc une étape nouvelle dans l'Histoire de l'humanité.

Un phénomène unique et quasi miraculeux a rendu cette évolution possible. En 30 ans, quelques pays du monde sont parvenus à vaincre définitivement la rareté matérielle. Nous sommes aujourd'hui capables, dans une société d'abondance, de produire de tout en quantité excédentaire! Depuis les premiers pas de l'humanité, l'homme s'est battu contre la rareté des ressources alimentaires, puis matérielles. Il est aujourd'hui parvenu à ses fins. C'est une révolution aussi considérable que l'apparition de l'agriculture il y a 10 000 ans.

Yoland Bresson

Au-delà du chômage : Le revenu de citoyenneté

Le refus de la misère et de l'exclusion conduit au revenu de citoyenneté. Pour Luc Poitevin, ce revenu doit être suffisamment élevé. Pour en assurer le financement, il propose une profonde réforme fiscale en taxant notamment les entreprises et les placements financiers.

Le terme chômage, qui jusque-là voulait dire simplement « état transitoire de recherche d'emploi », a pris progressivement un sens beaucoup plus dramatique, et fait désormais référence à une situation sociale plus qu'inconfortable, que guettent l'exclusion sociale et la paupérisation.

Faut-il se faire à l'idée qu'il nous faudra désormais vivre avec cet ennemi, toujours menaçant et malheureusement irréductible ? Ce chômage-là est-il l'ultime fléau social que nos descendants sont condamnés à combattre ou à subir jusqu'à la fin des temps, et qui drainera inéluctablement son cortège d'exclusions et de misère ?

Il y a plusieurs manières de répondre à cette question.

Ceux qui répondent par l'affirmative, arguant que la misère et le malheur ont toujours existé, et qu'il faut donc s'en « accommoder », sont atteints de la maladie mentale de cette fin de siècle : la résignation. Cette plaie qui consiste à rayer l'idée même de progrès et de responsabilité, conduit droit à la dépression et à la régression, à l'inhumanité et à la barbarie. Accepter par exemple que la France entre dans le siècle prochain avec un projet de société qui consiste à limiter le niveau de chômage à 10 % de la population active, est proprement scandaleux. S'il faut bien accepter l'inéluctable (la marche du temps, la mort) prendre pour inéluctable des choses qui ne le sont pas traduit un dangereux renoncement au progrès. Le progrès est caractérisé justement par le refus de se soumettre : aux éléments naturels, à la maladie, à l'espace, au dictateur, à la guerre, La modernité donne à l'homme une liberté et un pouvoir d'agir sans précédent. Pour quelles raisons soudainement l'homme renoncerait-il à refuser la misère ? À cause d'une idéologie réactionnaire qui cherche à faire passer l'économie, le Mar-

ché, qui a été créé par l'homme et qui, quoi qu'on en dise, obéit à des règles, pour un monstre naturel, intouchable et immuable.

Il y a une seconde réponse, pour l'heure encore répandue, à cette question cruciale du chômage. C'est la réponse qu'on donnait jusqu'à présent dans nos sociétés industrialisées en expansion : le chômage est l'effet passager d'une crise conjoncturelle qu'une bonne politique économique permettrait de résorber.

Mais le plein emploi tel que nous l'avons connu est devenu un mythe, auquel il faudrait définitivement cesser de se raccrocher par conformisme ou manque de courage politique. Certes, on peut souhaiter que la France retrouve un niveau de chômage « convenable » dans la décennie à venir. Mais il y a une réalité triviale qu'on a voulu masquer, parce qu'elle révolutionne les mentalités et l'approche du travail, mais dont chacun commence à prendre conscience : de plus en plus, les machines libèrent du travail auparavant effectué par des hommes.

Ce qui devrait être la grande nouvelle de cette fin de siècle est perçu paradoxalement à travers nos schémas mentaux actuels comme un drame : la volonté politique de réinjecter intégralement dans l'activité économique ce temps libéré par les machines, va dessiner à terme une société dont l'impératif se résume en « Invente un nouveau gadget qui se vend ou meurs de faim ». Car il faut bien être conscient de la part majoritaire et toujours croissante dans nos économies modernes, des productions qu'on pourrait qualifier de « productions gadgets », par opposition aux produits alimentaires et vestimentaires.

Si le « droit à l'emploi » n'est plus une revendication réaliste, que peut donc offrir à ses citoyens un État riche, moderne et intelligent ? Tout simplement le droit à ce que l'inemploi ne soit pas un malheur. Jusqu'à présent, seules certaines catégories sociales bénéficiaient de ce droit (les retraités, les chômeurs de courte durée, les étudiants dans une certaine mesure, etc...). Il est maintenant temps de généraliser ce droit en instaurant un Revenu de Citoyenneté versé universellement et systématiquement.

Voilà donc la réponse : le Revenu de Citoyenneté, qui se substitue aux allocations chômage, R.M.I., allocations familiales, congés payés, minimum vieillesse, C'est l'aboutissement logique et souhaitable de la longue marche vers le progrès social.

Le Revenu de Citoyenneté ne décourage pas l'activité salariée, qui devient alors un complément de revenu non indispensable, mais nécessaire, pour répondre aux besoins toujours renaissants que fabrique la société de consommation. Entre les deux extrêmes, ceux qui se contenteront de leur seul Revenu de Citoyenneté toute leur vie, et ceux qui cherche(ro)nt à amasser tout au long de leur existence le plus d'argent possible, il y a toutes les organisations de vie imaginables...

Seul le Revenu de Citoyenneté permet un vrai partage du travail. Il permet à chacun d'organiser et de planifier ses périodes d'activité économique et ses périodes d'inemploi (temps choisi). Il dédramatise et décristallise le rapport du citoyen à l'emploi salarié. C'est uniquement dans ce contexte que l'emploi peut devenir véritablement et positivement flexible.

D'autre part, le Revenu de Citoyenneté refuse l'injonction d'insertion économique, brandie actuellement (le I de R.M.I.) par une société qui n'est paradoxalement plus capable de « donner du travail » à tout le monde. Schématiquement, il concrétise la redistribution du progrès technologique et du temps libéré (par notre travail et le travail de nos ancêtres) : le Revenu de Citoyenneté devient un droit du citoyen en vertu de la dimension historique et collective des fruits du progrès.

Le financement du Revenu de Citoyenneté ne doit pas être un obstacle : c'est le projet politique qui importe (appelons-le projet « contractualiste » parce qu'il propose un véritable nouveau contrat social). Si les citoyens « font leur » ce projet, les solutions fiscales et économiques pour son financement fleuriront (voir annexe).

Il semble au passage évident que cette révolution fiscale ne pourra se faire qu'au sein d'une Union Européenne solidaire.

Pour avoir véritablement un sens et signifier l'avènement de la vie associative, créative et culturelle, le Revenu de Citoyenneté doit être

suffisamment élevé. Plus qu'un simple revenu minimum, c'est un formidable projet de société qui doit permettre de retrouver un sens de la gratuité qui tend à se perdre (*), parce qu'il redistribue à chacun du TEMPS.

L'automatisation des tâches devrait être la grande nouvelle de cette fin de siècle : nous sommes à deux doigts d'une société qui soit riche, juste et mature à la fois. Il est temps de s'en rendre compte au lieu de sombrer paradoxalement dans la désillusion et le pessimisme. Nous faisons partie des « pays riches », j'espère que très vite nous ferons partie des « pays riches intelligents » ...

Si la modernité était jusqu'à présent synonyme de progrès technique et de refus de la guerre, elle est désormais obligée de mettre au centre de son projet le refus de la misère dans ses rues. Chaque seconde qui s'écoule dans ce pays sans Revenu de Citoyenneté est une seconde honteuse.

(*) dans « Métamorphoses du travail et quête du sens », (Éditions Galilée), André Gorz montre comment la sphère marchande menace d'envahir toutes les activités humaines.

Luc Poitevin

Annexe :

Comment le revenu de citoyenneté pourrait être financé ?

Il paraît logique et juste, compte tenu du sens donné au Revenu de Citoyenneté, que celui-ci soit financé sur une partie des bénéfices que toute activité économique est susceptible de produire. Le terme « entreprise », quand il est employé ici, définit toute entité qui exerce une activité économique (la notion d'activité économique est très large et devrait inclure notamment les placements financiers).

Il faudrait déterminer :

1) un seuil en dessous duquel l'entreprise ne donne aucune part de ses bénéfices à l'État. Ce seuil est calculé en fonction de la « taille » de l'entreprise, qu'on évalue à travers le « nombre total d'heures travaillées ».

2) un mode de calcul de la retenue sur bénéfices qui soit tel que la part de retenue soit

d'autant plus grande que le bénéficiaire est élevé, et d'autant plus grande que la taille de l'entreprise est petite.

Ce type d'imposition cherche à ne pas pénaliser les entreprises à fort besoin en main d'œuvre et devrait même encourager l'emploi, puisque c'est sur ce critère qu'est calculée la part de retenue sur bénéficiaires. Évidemment, l'instauration du Revenu de Citoyenneté ne supprime ni le salaire minimum, ni les règles sur le temps de travail (le Revenu de Citoyenneté est un progrès, non une régression sociale...).

Conséquences économiques :

Première option (La guerre économique n'aura pas lieu) :

Dans cette option, on considère que le financement du Revenu de Citoyenneté qu'il soit fait partiellement ou non sous la forme exposée ci-dessus ou sous une autre, ne pénalise pas trop les entreprises des pays contractualistes vis-à-vis de leurs concurrents du reste du monde. Le Revenu de Citoyenneté se traduit par une révolution fiscale dans laquelle les entreprises y trouvent globalement leur compte (baisse des coûts salariaux, flexibilité de l'emploi). Tout se passe en douceur...

Seconde option (Comment l'Europe peut imposer le contractualisme?) :

Dans cette option, on juge évident, ou on craint que, ou on démontre que : l'instauration du Revenu de Citoyenneté grève lourdement

l'économie locale à l'ère de la mondialisation économique. Les pays contractualistes sont contraints au bras de fer contre les pays riches non-contractualistes (ex : les États-Unis).

Il est alors nécessaire que les pays contractualistes s'entendent pour fixer :

1) un mode de calcul pour estimer le degré de développement économique de chaque pays. La richesse par habitant devrait être le noyau central de cet indicateur, mais il faudrait probablement aussi tenir compte de facteurs tels que le degré d'automatisation des entreprises.

2) un seuil dans cette échelle, au-dessus duquel l'instauration du Revenu de Citoyenneté devrait être obligatoire. On associe à ce seuil un niveau de Revenu de Citoyenneté minimal ou un niveau de prélèvement minimum sur les bénéficiaires (si l'on reste dans le contexte de financement préconisé plus haut).

3) des mesures protectionnistes à l'égard des pays riches dits « récalcitrants »...

En résumé, on trouve toujours les moyens de construire le monde qu'on veut. Et on aura le monde qu'on aura mérité...

« Donner du travail »

Jacques Lacan nous adresse ces commentaires à la suite de l'article du frère Sylvain « Donner du travail » (Lettre de Liaison n° 16, automne 97).

L'activité est dans la nature de l'homme. Encore faut-il qu'il puisse librement l'exercer et choisir son salaire. Pour l'auteur, libre choix du salaire et revenu d'existence forment un couple nécessaire.

Donner du travail est une expression perverse dit le Frère Sylvain, en ce sens qu'elle est aussi dans la bouche des Salariés. Les Patrons ont réussi à leur faire quémander du travail quand ce sont eux qui en ont besoin. En effet l'Entre-

prise reçoit le travail contre le salaire qu'elle donne ce qui ne représente qu'une partie du profit qu'elle en tire. Ainsi, on ne doit parler de « droit au travail mais de « droit aux loisirs », puisqu'ils ont été payés par le travail fourni.

Qu'en est-il aujourd'hui dans l'Entreprise?

En 150 ans de civilisation technologique, nous sommes passés de la charrette à bras à la navette spatiale. Existe-t-il un terme de comparaison quelconque avec l'évolution de la relation Salariés /Entreprise? Non! Est-ce bien raisonnable quand salaire et temps de travail conditionnent la liberté de vivre, qu'elle soit si mal partagée?

- Après 3 millénaires d'esclavage, trois cents ans de condition salariale débouchent, au nom de la Liberté, sur le chômage d'un nombre croissant d'actifs. Échappe à cette lèpre économique un nombre croissant d'indépendants dont les « travailleurs de proximité » - derniers en date. L'emploi salarié régresse en nombre, et l'impôt à la source du revenu apparaît avec la CSG. Pourquoi le Salarié tout comme l'Artisan, le Commerçant, l'Avocat... ne déciderait-il pas de sa rémunération? Quand leur nombre confinerà à l'exception parmi les actifs, quel pouvoir détiendront-ils sur l'économie? Ne serait-il pas temps, enfin, d'abolir l'arbitraire du salaire quand il n'a plus de rapport direct avec la fonction d'une part et la qualification de l'autre.

Les Salariés seraient prêts à offrir, en conscience, leur responsabilité en échange d'un peu de liberté, fondement de notre démocratie dans laquelle ils ne sont que « citoyens à mi-temps ». Il s'agit en fait de « l'aventure du XXI^e siècle », celle que nous offririons à nos enfants. Mais elle implique au préalable, le libre choix de l'activité. Quand on sait que l'activité est dans la nature de l'homme, en limiter le concept au travail est réducteur. Le jeu peut être aussi productif pour la collectivité que la forme contraignante du travail dont Larousse rappelle l'origine latine « trépalium » : instrument de torture. C'est tout dire de l'asservissement qu'il porte en lui. Le travail, c'est aussi une « contraction » par laquelle la mère accouche dans la douleur. Cette vision poursuit l'homme jusqu'à sa mort. Le travail est le dernier maillon de la chaîne qui met « aux fers » de moins en moins de forçats. Et, paradoxe, le pire est d'en être exclus aujourd'hui : ce sont les plus faibles, les plus démunis que l'on retrouve à l'ANPE pour les moins malheureux, sous les ponts pour les autres. Et cela au nom de tabous : le pouvoir et l'argent. Confiance! la soif de pouvoir de bon nombre de Patrons participe au maintien de l'emploi dans des limites « honorables » pour satisfaire cet exercice. Ils sont plus enclins à lâcher quelqu'argent, qu'à perdre une once de leurs prérogatives. Cependant, plus de 1 million n'emploie aucun Salarié, et un autre million n'en a qu'un seul. Ceci devrait suffire à persuader nos Économistes que cette évolution, renforcée par la réduction massive des effectifs des Grandes Entreprises! est

incontournable, et qu'il n'y a pas d'alternative crédible du retour du plein emploi. L'activité salariée est définitivement en cours d'étiage. Ceux qui tiendront à l'exercer, trouvant plus confortable d'être dépendants dans certaines limites, devront se battre pour en avoir. Cette « révolution » au sens complet du terme, partant de l'esclavage, n'en serra pas le retour, dans la mesure où sera préservé l'essentiel : le libre choix de la rémunération qu'ils en obtiendront. Restera une majorité d'actifs dont la présence suffit à justifier leur droit à l'existence. Ce droit se concrétise par un Revenu d'Existence dont on voit poindre l'application dans la dernière proposition «aux chômeurs âgés de moins de 25 ans. À l'idée de leur attribuer une allocation ne manque que son nom : « un revenu d'existence » pour une activité intellectuelle de leur choix, enrichissant la collectivité.

C'est un premier pas dans la reconnaissance de cette nécessité. Ira-t-on jusqu'au bout de cette idée? Ainsi, toute approche logique dans l'organisation de la vie collective, qu'elle soit dans l'Entreprise ou en dehors, aboutira un jour. D'autres l'ont déjà dit : « Au-delà des épreuves, des délais des tombeaux, ce qui est raisonnable finira par avoir raison, ce qui est légitime sera un jour légalisé. » (Charles de Gaulle - mémoires d'espoir au sujet de la participation). Il y a donc complémentarité entre le « libre choix du salaire » et le « revenu d'existence » qui sont dans la logique de nos institutions. L'égalité des droits des citoyens se trouve enfin proche de l'équité au quotidien. La liberté de choix du salaire impose une contrainte d'emploi du temps, alors que la liberté du choix de l'activité implique une contrainte d'argent disponible pour l'exercer. C'est d'une rigueur arithmétique : « le temps c'est de l'argent » dit-on. Tous les espoirs sont permis : quand le cœur et la raison ne guident plus les hommes, reste la logique. Le libre choix du salaire et le revenu d'existence forment le couple nécessaire et suffisant pour régler le problème du chômage, plus rarement que la quête illusoire du plein emploi, La « satisfaction » du salaire nécessaire et suffisant au train de vie du ménage, complément du revenu d'existence individuel, partage de la création de richesses nationales, permettra le libre choix « d'activités ». Chaque individu libre, donc responsable, arrêtera de courir

après le travail. CQFD On peut rêver! Il faut rêver, mais en sachant que le libre choix du salaire vécu dans notre Entreprise intégrait, parmi les critères individuels, les besoins de la famille plus que l'ambition personnelle, la sécurité de l'emploi étant un garde-fou. Les riches n'ont jamais fait vivre les pauvres, cher Frère Sylvain. Ils les font survivre parce qu'il n'y a rien à « gratter » sur les exclus. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Lisez Vauban dans un placet anonyme adressé au Roi Soleil, patron de droit divin s'il en fut : « Je me sens obligé, d'honneur et de conscience, de représenter à votre Majesté, qu'il m'a paru que de tout temps, on n'avait pas eu assez d'égards en France pour le menu Peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas : aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du Royaume. C'est elle cependant qui est la plus considérable par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend, » À notre époque, tout gouvernement s'attache à combattre l'exclusion car elle dérange. Il est alors trop tard. C'est la pauvreté qu'il faut combattre avant cette déri-

ve. L'argent, nerf de la guerre, est la seule arme efficace des Pays Industrialisés. Mais il n'est pas à l'abri, pas même dans les Entreprises et encore moins dans les familles de chômeurs. On aurait pu s'attendre de la Gauche au pouvoir, a plus de cœur à l'ouvrage, le cœur sur la main. Se pose alors la devinette, « originale », que j'ai servie au cours d'un dîner-débat de Banquiers face à des Chefs d'Entreprises :

- quelle différence y a-t-il entre un Banquier de droite et un Banquier de gauche?

- le Banquier de gauche « penche » à gauche parce qu'il a un lingot à la place du cœur.

Vous souriez, vous.... merci.

Les fourchettes suspendirent leur vol. L'argent n'a pas... d'humour lui.

Qui a dit « *utopie* »? C'est un mot « coupe-ret » employé par ceux qui ont des privilèges, pour empêcher les autres de penser qu'ils ont le droit d'en avoir aussi.

Jacques LACAN

Prisonnier du R.M.I.

Le RMI passe quelquefois pour un précurseur du Revenu d'existence. Il en est parfois la caricature. Voici le récit tout frais d'une « expérience de terrain ».

Devant réhabiliter une maison de famille un peu délaissée ces dernières années. J'avais à proposer deux ou trois cents heures de travail dans cette région où il est plus rare qu'ailleurs et me réjouissais de pouvoir les proposer à une famille dont le père est un menuisier en retraite très expérimenté et le fils un Rmiste d'une trentaine d'années.

Une résurgence de mon côté puritain me pousse à lui dire qu'une telle masse de travail doit se faire dans les règles ce qui est sans nul doute son intérêt et que, par conséquent, il convient de passer par l'association de chômeurs locaux qui arrange ce genre de questions.

C'est l'annonce d'un tremblement de terre administratif. - Si je travaille, je perds le RMI, et après quand le retrouverai-je? Il faut 750 heures pour avoir de nouveau droit aux ASSE-

DIC. De toute façon même si on me les offrait cela ne ferait que 200 francs de différence à la fm du mois. - Bon, allons voir l'Assistante Sociale. - C'est pire que tout. Si pendant ses interrogatoires elle pouvait me braquer une lampe dans les yeux, elle ne s'en priverait pas. - On peut lui téléphoner? La terrifiante personne confirme qu'en bloquant la période de travail sur une période courte l'intéressé pourra retrouver son RMI sans délai. Ouf! Mais le soulagement n'est que très passager. - Et ma Carte de Santé qu'est ce qu'elle devient? Je n'ai pas de réponse, sinon qu'on ne tombe pas toujours malade. - Il ne faudrait pas qu'en plus les fins limiers de la perception me rattrapent pour me faire payer la taxe d'habitation qui m'a été remise. Enfin, comble de l'horreur, on pourrait me faire sauter mon allocation logement, c'est avec cela que je paye l'emprunt pour l'appartement que j'ai en ville, même si je ne l'occupe pas, vivant chez mes parents, et si je m'abstiens de le louer vu que cela ferait un peu trop bourgeois pour un Rmiste et pourrait me coûter cher par ailleurs.

Aussi effondré que son interlocuteur, le vertueux membre de l'AIRE va confesser son trouble à la responsable de l'Association des chômeurs locaux : - Je ne suis pas surprise, vous savez les Rmistes ce n'est pas ce qui manque dans le coin, mais pour travailler je n'en vois pas beaucoup et n'en ai pas sur mes listes.

J'en ai assez dit pour ne pas commenter mais qu'on ne prétende pas que le Revenu d'existence ressemble au RMI. On doit juger l'arbre à ses fruits.

P. Lavagne

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

◆ **Articles de presse :**

Dans le numéro d'avril du Monde Diplomatique Chantal Euzeby, dans son article «Pistes pour une révolution tranquille», développe notamment la thèse du Revenu d'Existence. Cela nous a valu plusieurs courriers de la part des lecteurs.

◆ **Parution de l'ouvrage d'André**

Romieu : «Un revenu et une activité pour tous» (Lharmattan éditeur)

L'auteur dédicacera son livre lors de sa présentation dans les locaux de Lharmattan 21 bis rue des Ecoles 75005 Paris, le mardi 23 juin à 18h30.

Tous nos adhérents et lecteurs y sont invités.

COLLOQUE